Image not found or type unknown

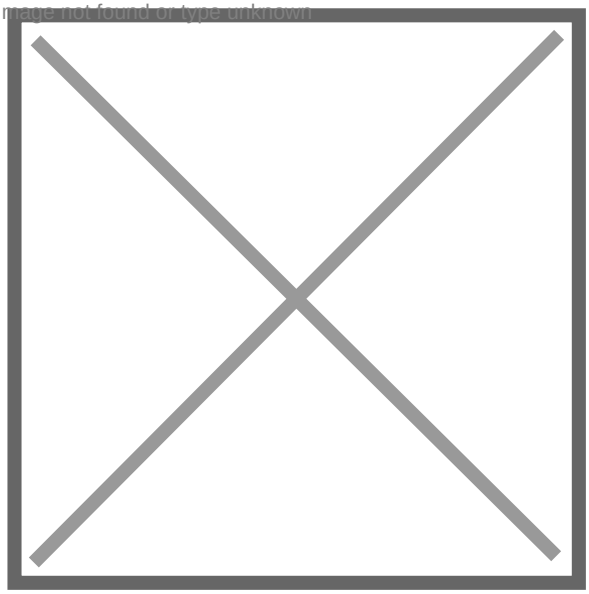

Une somme de 760 euro reclamme 2 ans apres suite a un accident de

Par **bellec**, le **15/02/2009** à **12:47**

j ai prete mon vehicule a une amie celle ci a eu un accident et etait en tort l accident a eu lieu le 13/12/2006 aujourd'hui je recois un courrier de l assurance maladie me demandant de rembourse 761.79 euro amme x la personne qui etait ds l autre vehicule soit son temp d arret il marque " suite au sinistre n ' ayant pas fait l' objet d 'une declaration aupres de l'assurance alors que j avais effectuer les demarche et paye la franchise de 600 euro a mon assurance en attente d une reponse positif salutation

Par **citoyenalpha**, le **15/02/2009** à **13:11**

Bonjour

il appartient à votre assurance automobile de régler les frais supportés par la victime de l'accident.
Téléphonez à votre assureur et faîtes lui parvenir la facture de l'assurance maladie.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés